



Mail de la préfecture

Par Lovers9

Bonjour

Après l'expiration de mon VLS TS Salarié, le 20 août 2025 j' ai obtenu un récépissé valable jusqu'au 20 février 2026 avec la mention "autorise son titulaire a travailler "

Mais curieusement ce matin 16 octobre je reçois un mail de la préfecture me demandant de compléter mon dossier avec:

Attestation France travail indiquant le montant et le nombre de jours restant d'indemnisation

Contrat de travail éventuel accompagné de l'autorisation de travail obtenu par l'employeur

Justificatif de ressources

Sans réponses de moi sous quinze jours mon dossier sera classé sans suite.

Le problème est que j'ai pas de contrat ni d'autorisation

Je peux me mettre au chômage et demander l'attestation France travail et la pour le moment depuis deux mois je fais des remplacements dans une entreprise avec des contrats courts CDD de une semaine a 3 semaines renouvelé chaque fois

Je ne sais comment faire svp

Je ne sais comment répondre à la préfecture

Aidez moi

Merci pour vos réponses